

MAIRIE DE NOVILLARS  
Place du 8 Mai 1945  
25220 NOVILARS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

**PRESENTS:** MM LOUIS Bernard, BOURGEOIS Laurent, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, JAPIOT Gilles, MILLE Eddy, NICOLAS Mickaël, Mmes GROSNIT Pauline, GUEVELOU Cindy, THIMONIER Frédérique

**PROCURATIONS:** Mme Léaïk BICKEL a donné procuration à Cindy GUEVELOU, Mme Aurore HERNANDEZ a donné procuration à Eddy MILLE, Mme Nelly ROUSSY a donné procuration à Frédérique THIMONIER, Mme Morgane SEMERDJIAN a donné procuration à Pauline GROSNIT, M. Bernard BOURDAIS a donné procuration à Bernard LOUIS

**ABSENTS :** Mmes Danièle DAVID, Chantal PLANCON, M.M Deniz BAHADUR, Eric LORIGUET

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R**

Le Maire expose que les projets d'investissement prévus en 2021 et dont les coûts prévisionnels s'élèvent à 913 370€ HT soit 1 090 530€TTC sont susceptibles de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'arrêter les projets et sollicite les subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**COÛT DEFINITIF DES TRANSFERTS DE CHARGES 2020- EVALUATION PREVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2021**

La commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 17 décembre 2020 pour valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020. Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des rapports, approuve à l'unanimité:

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020
- les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021.

### **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

En l'absence d'adoption du budget prévisionnel, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire avant le vote du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le quart de celles prévues au BP 2020.

NOVILLARS le 22 janvier 2021  
Le Maire,  
Bernard LOUIS